

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18 modifiant l'arrêté n° 1295 du 23 décembre 1939 portant nomination des assesseurs près les tribunaux indigènes de la colonie pour l'année 1940.

n° 18

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 518 du 31/01/1940

Date de publication
5 janvier 1940

Date du numéro
31 janvier 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 1295 du 23 décembre 1939 susvisé,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er, — L'article 1er de l'arrêté n° 1291 du 23 décembre 1939 susvisé est modifié comme suit : Cercle de Djibouti : (tribunal du 1^{er} degré). Somalis . Assesseurs titulaires : Hadji Guedi Amaré et Ahmed Moussni. Assesseurs adjoints : Ali Waberi, Ahmed Hassan, Eusmane Pmane, Bechir Guedi. Mead Kaïre, Mahmoud Boure. Le reste sans changement. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert Descrauers.